

Plainte pénale contre Swissmedic en raison de « vaccins » contre le Covid

écrit par Docteur Dominique Schwander | 3 janvier 2025



Image : 219584624 | Vaccin Covid © Wolfgang Spitzbart | Dreamstime.com



Image : [219584624](#) | Vaccin Covid © Wolfgang Spitzbart | Dreamstime.com

Plainte pénale contre Swissmedic en raison de « vaccins » contre le Covid : rapport intermédiaire et recours

Philipp Kruse, avocat et auteur d'une plainte pénale contre l'autorité suisse des médicaments Swissmedic concernant des injections d'ARNm contre le « Covid », donne des informations sur l'état actuel de la procédure. Après plus de deux ans, les premières responsabilités ont été clarifiées, mais les progrès restent lents. Kruse appelle le public à soutenir activement le processus afin de promouvoir la transparence et la justice.

La plainte pénale contre l'autorité suisse des médicaments Swissmedic concernant les «vaccinations» contre le Covid, initiée par l'avocat Philipp Kruse et un groupe de 37 sympathisants, continue de se propager. Après le [dépôt](#) de la deuxième version de la plainte le 7 février 2024 , les premières décisions procédurales ont été prises, comme [l'a rapporté](#) Kruse sur sa chaîne Telegram . **Le Ministère public fédéral a reconnu sa responsabilité dans le délit de faux en écritures officielles (art. 317 StGB), mais transfère la**

gestion de la procédure au Ministère public du canton de Berne. Cela signifie que l'enquête sur toutes les principales allégations contre Swissmedic incombe désormais entièrement au canton de Berne.

Les allégations incluent, entre autres, l'approbation illégale de vaccins à ARNm Covid, des informations trompeuses sur la sécurité et l'efficacité de ces substances et le manque de surveillance des produits après leur approbation. Ces questions sont au cœur d'un processus en proie à des retards depuis plus de deux ans. Cependant, Kruse souligne que la nouvelle réglementation des responsabilités est pour le moins appropriée et laisse espérer de sérieux progrès. Malgré ces petits succès, le processus reste fragile.

« *Il y a un risque que l'affaire n'aboutisse à rien* », prévient Kruse.

Le public a le droit d'exiger un examen rigoureux de la sécurité des médicaments, compte tenu notamment des risques associés aux nouveaux vaccins. Kruse appelle ses partisans à faire pression sur les autorités par des mesures ciblées. Cela comprend la présentation de nouvelles preuves, un suivi écrit auprès du procureur et un éventuel recours juridique en cas de retard supplémentaire. Dans le même temps, le public devrait être informé des résultats des enquêtes et de la nécessité d'une intervention du gouvernement par le biais de travaux médiatiques et de conférences. L'association indépendante Mensch-Wohl joue un rôle central en collectant des ressources financières pour financer le travail juridique.

«Aucun avocat ne peut exercer bénévolement ces activités complexes sur le long terme», explique Kruse.

Il est donc essentiel que la population soutienne l'initiative – que ce soit par des dons ou par une participation active au débat.

Kruse souligne enfin l'importance de ce processus pour l'ensemble de la Suisse: «Ce n'est qu'en unissant nos forces que nous pourrons faire un pas décisif en faveur de la

protection de la santé publique.» Il espère des progrès en 2025.

De plus amples informations sur la plainte pénale et les possibilités de don sont disponibles sur menschen-wohl.ch.

Source:

[Aletheia : Recours collectif de l'avocat Kruse : Compétence DÉJÀ clarifiée après deux ans et demi](#) – 29 novembre 2024

Traduction google

<https://transition-news.org/strafanzeige-gegen-swissmedic-wege-n-covid-impfstoffe-zwischenbericht-und-appell>